



S.O.S.

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE

Que reste-t-il des convergences exprimées lors du Rendez-vous de la solidarité 2009?

Par NORMAND PÉPIN

Rendu public pour le moins bizarrement (voir encadré « Un dévoilement sous le signe de l'exclusion »), le second plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ne retient à peu près rien des recommandations que lui ont faites l'immense majorité des organisations de la société civile invitées au Rendez-vous de la solidarité 2009, le 15 juin 2009, à Québec. Convoqué dans un laps de temps très court par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, cette rencontre nationale devait servir à nourrir le contenu du second plan d'action que le gouvernement est tenu d'élaborer en vertu de la loi de 2002.

Un dévoilement sous le signe de l'exclusion

Par un beau dimanche après-midi – le 6 juin 2010 –, en dehors de l'Assemblée nationale – au Patro Le Prévoist à Montréal –, alors qu'il s'agit d'une obligation prévue à la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, adoptée à l'unanimité en décembre 2002, le ministre Hamad, a rendu public le plan d'action, sans que les principaux groupes qui font de la lutte à la pauvreté leur quotidien ne soient conviés – pire, ils ont été refoulés à la porte – alors même qu'on prétend du côté du gouvernement avoir besoin de la mobilisation et de la concertation de tous les acteurs pour faire de la lutte contre la pauvreté un succès. De plus, du *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2004-2010)*, on est passé au *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (2010-2015)*, un changement de nom qui veut refléter une approche plus positive des choses, mais qui indique plutôt qu'on n'a pas vraiment affaire à un plan de lutte à la pauvreté.



Le Rendez-vous de la solidarité 2009

Lors du Rendez-vous, la **Centrale des syndicats démocratiques (CSD)**, en tant que membre du Collectif pour un Québec sans pauvreté, a bien sûr appuyé les trois revendications indissociables mises de l'avant par le Collectif, à savoir : des services publics universels, un salaire minimum qui fasse sortir de la pauvreté et des protections publiques qui assurent le droit de vivre dans la dignité et la santé. Le président de la centrale, **François Vaudreuil** a aussi mis de l'avant des revendications propres à la CSD, débattues et adoptées par les membres au congrès de 2009 :

- exiger une refonte de l'aide sociale pour éliminer les catégories de prestataires (aptés ou inaptes au travail);
- demander l'appui du ministre Hamad pour faire pression sur le gouvernement fédéral pour :
 - améliorer le régime d'assurance-emploi;
 - mettre sur pied le Programme de soutien du revenu pour les travailleuses et les travailleurs âgés (PSRPTA);
- opposer une fin de non-recevoir aux modifications proposées dans le récent document de consultation de la Régie des rentes du Québec qui visent à réduire les prestations, à rendre temporaires (10 ans) les rentes de conjoint survivant, aujourd'hui viagères, et à rendre plus difficile l'accès aux rentes d'invalidité;
- proposer une vision plus large que le *Pacte Plus pour l'emploi* qui nous amène à saisir l'occasion de la crise pour lancer un grand débat sur la sécurisation des parcours de vie.

Des craintes justifiées

La lecture du nouveau *Plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale* confirme nos craintes, rien ou presque de ce qui a été exprimé lors du Rendez-vous national n'a été retenu, ce qui nous amène à conclure que le ministre Hamad et son gouvernement ont une bien drôle conception de la solidarité. En effet, le nouveau plan d'action repose en grande partie sur un nouveau « crédit d'impôt pour la solidarité », censé compenser les hausses de tarifs de toutes sortes annoncées dans le dernier budget Bachand. En fait, ce crédit d'impôt pour la solidarité remplace trois crédits d'impôt existants tout en étant plus généreux puisque le gouvernement y consacrera sur cinq ans 540 millions de dollars de plus qu'aux crédits d'impôt actuels. On nous affirme que les ménages recevront **en moyenne** 174 \$ de plus par année, ce qui est censé couvrir les hausses de la TVQ, des tarifs d'électricité, des frais de scolarité, etc. Ça ne couvre même pas la contribution santé

annoncée dans le budget Bachand, qui sera de 200 \$ par adulte en 2012 (25 \$ cette année, 100 \$ en 2011). D'ailleurs, le résumé du plan d'action parle plutôt d'« atténuer les hausses de tarifs et de taxes ». Et si c'était vrai que le nouveau crédit d'impôt compense totalement les hausses annoncées, ça ne permettrait certainement pas aux gens d'avoir plus d'argent dans leurs poches après avoir payé impôt, taxes et tarifs divers, ils seront simplement tout aussi pauvres qu'avant. Ce n'est donc pas un élément d'un plan de lutte à la pauvreté.

Le ministre Hamad a aussi annoncé le maintien de l'indexation des prestations d'assistance sociale, ce qui est une bonne nouvelle après des années de lutte contre la demi-indexation, mais c'est une mesure qui ne fait qu'empêcher la dévaluation des prestations, elle n'améliore pas le sort des plus pauvres. Ce n'est donc pas non plus une mesure de lutte à la pauvreté.

Encore plus bizarre la conception de l'inclusion quand le ministre réduit la lutte contre la pauvreté au fait « d'encourager les efforts et de valoriser le travail pour les personnes qui en ont la capacité ». Comme si tout était une question de volonté individuelle, comme s'il suffisait de se forcer pour sortir de la pauvreté, comme s'il n'y avait rien de structurel dans les inégalités sociales qui existent au Québec. Tous ces gens qui sont éloignés du marché du travail pour diverses raisons doivent être soutenus pendant un laps de temps assez long avant de pouvoir même considérer réintégrer ou intégrer le marché du travail. Ce n'est pas la prime au travail qui va leur permettre de franchir le pas, ils ont besoin de mesures structurantes à beaucoup plus long terme et le plan d'action déposé contient fort peu à cet égard. Aussi, il restera toujours, malgré tous les efforts, des personnes qui ne trouveront pas d'emploi. Est-ce que le gouvernement actuel a fait une croix sur elles, après avoir reconnu que les personnes sans travail et sans enfant ont vu leur revenu disponible en dollars constants diminuer entre 2003 et 2010? Est-ce que le ministre Hamad ne vise à inclure que les inclus ou ceux et celles qui sont près de l'être, laissant tomber tous les autres?

Mais surtout, le nouveau plan d'action ne peut être considéré comme un plan de lutte à la pauvreté parce qu'il prend acte des mesures régressives sur les plans fiscal et social contenues dans le dernier budget Bachand (voir autre article sur le budget Bachand).

QUÉBEC, le 18 janv. / CNN Telbec/ - Le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, le ministre du développement économique, de l'innovation et de l'exportation, M. Clément Gignac, ainsi que le ministre de l'emploi et de la Solidarité sociale et ministre du Travail, M. Sam Hamad, ont dressé un bilan des mesures qui ont été déployées pour passer à travers la crise économique. Ils ont également profité de l'occasion pour préciser le cadre de la Rencontre économique 2010, qui se tiendra les 20 et 21 janvier prochains, au Centre de congrès et d'exposition de Lévis.

RENCONTRE ÉCONOMIQUE 2010

Une pause dans le débat sur les finances publiques

Faire porter les discussions sur un avenir lointain aura été une stratégie habile de la part du premier ministre Charest puisque ça lui a permis d'éviter que les tensions s'expriment

entre les tenants du retour à l'équilibre budgétaire le plus rapidement possible parce qu'on vivrait au-dessus de nos moyens et ceux, trop peu nombreux à cette Rencontre économique, qui pensent qu'il faut ajuster les prélèvements fiscaux aux décisions que nous avons prises collectivement en ce qui a trait aux services que l'on a décidé de s'offrir.

Il y a fort à parier que le fait que les négociations avec les salariés des secteurs public et parapublic étaient en cours à ce moment-là a eu un poids considérable dans la décision du premier ministre de faire porter les débats sur les défis qui attendent le Québec à plus long terme.

À la fin de la rencontre, le 21 janvier, Jean Charest concluait, reprenant les thèmes soulevés dans les trois ateliers du matin, que le Québec devait miser sur l'éducation, l'énergie verte, le développement durable, l'innovation, l'entrepreneuriat individuel et collectif – dont celui à l'œuvre du côté de l'économie sociale.

Jean Charest a alors confié diverses tâches aux ministres interpellés par ce que doit devenir le Québec :

- Michelle Courchesne (Éducation, Loisirs et Sports) doit travailler avec Sam Hamad (Emploi et Solidarité sociale) à une meilleure adéquation entre éducation et marché du travail;
- Clément Gignac (Développement économique, Innovation et Exportation) et Raymond Bachand (Finances) doivent travailler à une nouvelle stratégie québécoise sur la recherche et l'innovation;

Par NORMAND PÉPIN

D'abord annoncés comme étant un sommet, puis comme un forum, les 20 et 21 janvier sont finalement devenus la Rencontre économique 2010 tant le gouvernement Charest craignait de donner le moindre sentiment d'impression qu'il se sentirait lié par les conclusions de cette réunion que l'on ne savait plus comment désigner.

On devait y discuter de finances publiques et de retour à l'équilibre budgétaire, il devait y avoir des débats serrés et sérieux sur nos prochains choix de société. Rien de tout cela ne s'est passé. Heureusement, pourrions-nous dire, parce que la rencontre était en quelque sorte noyautée. Sur la centaine d'invités, à part les présidences des centrales syndicales québécoises et de Solidarité rurale, bien peu d'autres représentants de la société civile en dehors du milieu des affaires y étaient conviés. La rencontre avait d'ailleurs des allures de « Old Boys' Club » tant la présence masculine y était massive et les cheveux grisonnants, présents. Aucun représentant des groupes de jeunes – à part la Jeune chambre de commerce de Montréal – n'était invité pour discuter du Québec que nous souhaitons avoir dans 20 ans. Bizarre, non?

LE PREMIER BUDGET BACHAND

Populiste, racoleur, inique et désolidarisant

Par NORMAND PÉPIN

Déposé le 30 mars 2010, le premier budget de Raymond Bachand à titre de ministre des Finances est proprement odieux. Sous le couvert de nous permettre de rester maîtres de nos choix, il sabre tout ce qu'il reste de notre modèle québécois de solidarité sociale.

■ Sam Hamad et Raymond Bachand, de même que Marguerite Blais (Aînés), doivent développer des politiques qui vont permettre de faire un rattrapage quant au taux d'activité des travailleurs d'expérience;

■ Raymond Bachand, Clément Gignac et Sam Hamad devront développer un plan d'action pour Montréal – tant la métropole a souffert au cours de la crise actuelle – tout en prenant en compte la complémentarité ville-campagne;

■ Nathalie Normandeau (Ressources naturelles et Forêt, Plan Nord) et Line Beauchamp (Développement durable, Environnement et Parcs) vont développer des propositions pour une nouvelle économie verte.

Après la Rencontre économique, force a été de constater que le gouvernement Charest logeait assurément du côté de ceux qui pensent que le Québec vit au-dessus de ses moyens, quand le Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques a rendu public ses travaux. Ce comité avait été mis sur pied par le ministre des Finances, Raymond Bachand, pour se faire dire ce qu'il voulait entendre, à savoir que les revenus supplémentaires sont à aller chercher du côté d'une hausse quasi généralisée des tarifs des services publics – hydroélectricité, universités, soins de santé, etc. – plutôt que du côté de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés. Ce parti pris envers l'iniquité a été confirmé définitivement à l'occasion du dépôt du budget du ministre Bachand, le 30 mars dernier.

Contribution santé : un impôt à taux fixe

Commençons par les mesures qui touchent au domaine de la santé. Il y a d'abord l'instauration d'une contribution santé qui entrera en application dès le 1^{er} juillet 2010. D'abord fixée à 25 \$ pour la demi-année 2010, elle grimpera à 100 \$ en 2011, puis à 200 \$ en 2012. Rien n'indique qu'elle n'augmentera pas par la suite. Or, de quoi s'agit-il vraiment? La contribution santé est en fait un impôt à taux fixe pour tous les adultes du Québec. Ça signifie que, peu importe le revenu gagné, à l'exception des adultes à très faible revenu, tous les adultes du Québec paieront, en 2012, cette contribution de 200 \$ par année. C'est ce qu'on appelle une mesure régressive parce que les personnes qui gagnent peu sont beaucoup plus pénalisées que celles qui gagnent beaucoup. Qu'on en juge : 400 \$ pour un couple qui gagne 30 345 \$ par année (le seuil minimum de revenu établi dans le budget Bachand) ne représente évidemment pas le même fardeau que ce même 400 \$ pour un couple qui gagne plusieurs centaines de milliers de dollars par an.

Notre régime fiscal est fondé sur la progressivité, c'est-à-dire que plus les contribuables gagnent de revenus, plus ils paient d'impôts. Il met concrètement en œuvre la solidarité qui doit s'exprimer entre ceux qui sont fortunés et ceux qui le sont moins dans une société où les inégalités sociales ne sont pas toutes éliminées, loin s'en faut. En instaurant cet impôt à taux fixe, le ministre Bachand remet en cause cette solidarité et, comme dorénavant pauvres ou riches paieront le même montant, il appauvrit ceux qui sont déjà en difficulté¹.

Franchise santé : le retour du ticket modérateur

Il y a aussi dans le budget Bachand le projet d'imposer une franchise santé « *calculée en fonction du nombre de visites médicales effectuées pendant l'année* »². En réalité, il ne s'agit de rien d'autre que d'un ticket modérateur et qu'on le camoufle sous le vocable de « franchise santé » ou de « ticket orienteur » n'y changera rien : le ticket modérateur véhicule le préjugé que beaucoup de gens consultent pour rien ou ne vont pas se faire soigner à la bonne place. Et surtout que

Notre régime fiscal est fondé sur la progressivité, c'est-à-dire que plus les contribuables gagnent de revenus, plus ils paient d'impôts.

c'est là la cause de la hausse des coûts du système de santé. On revient ainsi à la logique qui a précédé la mise en place de l'assurance maladie universelle et publique, celle selon laquelle l'accès aux soins dépend de l'épaisseur du portefeuille plutôt que des besoins. Au moment où les États-Unis tentent de tourner le dos à cette logique, il est ironique de constater que le ministre Bachand prend le chemin inverse.

De nombreuses études scientifiques ont démontré l'inefficacité d'un ticket modérateur, l'adoption d'une telle mesure, même d'un montant minime, entraînant une réduction des consultations médicales, mais également une augmentation du taux d'hospitalisation, parce qu'on ne traite les gens qu'une fois que la maladie est rendue plus grave, ce qui nécessite un traitement plus compliqué et plus coûteux. En conséquence, le ticket modérateur coûte même beaucoup plus cher que ce qu'il peut rapporter.

Le gouvernement a déjà commencé son travail de sape de la solidarité des personnes en bonne santé envers les personnes malades quand le ministre Bolduc déclare, pour tenter de justifier le ticket modérateur : « *On va engager un dialogue avec les partenaires, avec la population du Québec pour s'assurer de mettre en place un mécanisme avec des modalités qui ne pénaliseront pas, autant les malades que la population en bonne santé du Québec* »³, laissant ainsi

sous-entendre que la population en bonne santé était actuellement pénalisée. Et comme s'il pouvait y avoir deux camps en matière de santé : qui peut dire qu'il fait résolument partie des gens en bonne santé et qu'il n'aura jamais besoin du soutien financier de la collectivité pour se faire soigner. En cas de maladie grave, cette solidarité est encore plus nécessaire parce que personne, à moins d'être multimilliardaire, ne peut assumer seul les coûts des traitements contre le cancer ou de toute autre maladie grave.

Du populisme de bas étage

Le budget Bachand comportait aussi un plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses qui annonce l'abolition, la fusion ou le transfert de 28 organismes ou fonds. C'est aussi annoncé de manière à tenter de démontrer que le gouvernement participe à l'effort de retour à l'équilibre budgétaire. Le ministre Bachand a même vanté l'approche équitable de son budget parce que « *62 % de l'effort d'élimination du déficit sera fourni par l'État* », contre 38 % par les contribuables et les entreprises. Drôle de conception de l'équité quand, d'une façon ou d'une autre, ce sont les contribuables qui écoperont, soit en payant plus, soit en obtenant moins. Par chez nous, on appelle ça un marché de dupes.

Et pourquoi le gouvernement recourra-t-il davantage à la tarification? Parce que, par idéologie, il se refuse à une évidence : si ses revenus s'avèrent insuffisants pour maintenir notre filet de sécurité sociale, il doit avoir recours à la fiscalité progressive, voire à l'ajout de palier(s) d'imposition.

Mais revenons à l'abolition des organismes publics. Pour la plupart, peu connus de la population, le ministre Bachand s'est sans doute dit : je vais passer pour celui qui fait le ménage et qui se débarrasse de ce qui ne sert à rien. Ne le croyez surtout pas. Car, parmi les organismes abolis, il y a plusieurs organismes indépendants de concertation, d'analyse, de recherche et de critique des politiques publiques (le Conseil des aînés, le Conseil de la science et de la technologie, le Conseil de la famille et de l'enfance, le Conseil des relations interculturelles, le Conseil permanent de la jeunesse). En les abolissant et en transférant leurs activités au ministère dont ils relevaient, le gouvernement tente ainsi d'étouffer la critique sociale en provenance de ses propres officines.



Il y a aussi le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) qui sera aboli et ses activités transférées au ministère du Travail. Or, c'est un lieu de concertation encore plus important que les autres parce qu'il réunit autour d'une même table les représentants des associations patronales et ceux des centrales syndicales du Québec, avec une équipe de coordination légère, mais très efficace, et des observateurs du ministère du Travail. Comme il traite exclusivement des questions reliées aux relations du travail, cela en fait un organisme unique en son genre. Le CCTM permet de mieux comprendre les enjeux du monde du travail, de diminuer les tensions entre les parties et de civiliser les relations du travail. Il vient de fêter, il y a deux ans à peine, son 40^e anniversaire et la **Centrale des syndicats démocratiques (CSD)** y est représentée par son président, **François Vaudreuil**, depuis que la centrale y a fait son entrée.

L'abolition de la Commission de l'équité salariale est aussi au programme, ce qui est encore plus scandaleux. En effet, la Commission est chargée de l'application de la *Loi sur l'équité salariale*, qui a pour objectif d'éliminer la discrimination systémique à l'égard des catégories d'emplois à prédominance féminine. Pas même la moitié des entreprises ne s'étant conformée à la loi, le ministre du Travail lui-même, par la loi 25, adoptée en mai 2009, vient de donner une nouvelle échéance aux entreprises du Québec pour se conformer à la loi et de nouveaux moyens à la Commission pour les aider à y parvenir et voilà que, quelques mois plus tard, le gouvernement annonce que la Commission sera abolie et ses activités transférées à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec. Personne ne comprend cette décision et même les employeurs se sont prononcés contre cette abolition.

Par ces abolitions, loin d'être un geste banal, le gouvernement remet en cause l'importance de la concertation et du dialogue social qui sont des éléments caractéristiques fondamentaux de la société québécoise et nous devons les combattre comme nous combattons la franchise santé, la contribution santé et les autres augmentations de tarifs.

¹ Les hausses annoncées des frais de scolarité et de toute une gamme de tarifs sont basées sur la même logique inéquitable et régressive.

² Voir le communiqué de presse du ministère des Finances intitulé « Mieux financer le système de santé et le rendre plus performant », émis le 30 mars 2010.

³ Réponse du ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc, lors de la période des questions orales, le 28 avril 2010, à l'Assemblée nationale, à une question d'Amir Khadir, député de Mercier, sur le ticket modérateur.